



Test salivaire positif au thc au volant

Par **DamienSanchez**, le **01/01/2021** à **14:50**

Bonjour, je vous contact suite à un dépistage positif au thc lors d un contrôle routier. Le test avec la languette bleu ainsi que le coton tige envoyer au labo se sont révélés positif. Y aurait il un vice de procédure si il n y a pas eu de prise de sang effectué ? Y aurait il une solution pour m éviter la suspension de 6 mois? Je vous remercie d avance et bonne année à vous.

cordialement

mr Sanchez Lopez Damien

Par **Marck.ESP**, le **01/01/2021** à **15:23**

Bonjour

[quote]

Y aurait il un vice de procédure si il n y a pas eu de prise de sang effectué ?[/quote]

Non, car le test sanguin n'est pas obligatoire pour prouver la présence de stupéfiants dans votre organisme .

MAIS...Les avocat sdisent souvent que lorces de l'ordre doivent vous indiquer le taux de produits stupéfiants présent dans votre organisme et **vous proposer de faire une analyse sanguine**. Si ces informations ne vous ont pas été transmises, il s'agit d'un vice de procédure.